

Département de Seine & Marne
Mairie de



VOULX

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du
DIMANCHE 22 MARS 2026 A 11H00

L'an deux mil vingt-six, et les vingt-deux mars à 11 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au lieu habituel de ses séances suite à la convocation qui leur a été adressée par mail, par Monsieur Sylvain LECOSNIER, Maire, le 16 mars 2026.

Étaient présents : SYLVAIN LECOSNIER, HANNAN ELKEBAILI, SEBASTIEN MARCHERAT, CHRISTINE CAMUS TOKARSKI, ARNAUD JOUAS, AGNES MARGAIN DUTREVIS, ALAIN BOULLET, CAROLINE DUBOIS, ANTONIO JOSE MONTEIRO, BEATRICE DELAPLACE-MARAIN, BORRIS FERREIRA, ANGELIQUE JEULIN, FABIEN ROUSSEL, MAGALI BEVRE, RENAUD DROMIGNY, GHISLAINE GIANNITRAPANI, CYRIL BEUGNON, JEAN CORREIA AFONSO, MORGANE BAUDRIER.

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

SECRETAIRE DE SEANCE : Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

AGNES MARGAIN DUTREVIS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Election du Maire
- 2) Délibération fixant le nombre d'Adjointes au Maire
- 3) Election des Adjointes au Maire
- 4) Lecture et remise de la charte de l'élue local

La séance est ouverte à 11H00.

Monsieur Sylvain LECOSNIER étant le doyen de la séance conserve la présidence du conseil.

Institutions et vie politique : Election du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, au passage d'un assesseur, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. LECOSNIER Sylvain : Seize (16) voix.
- M. CORREIA AFONSO Jean : Deux (2) voix.

M. LECOSNIER Sylvain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Institutions et vie politique : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq (5) adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sylvain LECOSNIER, Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- 19 voix pour,
- 0 abstention,
- 0 voix contre.

APPROUVE la création de cinq (5) postes d'Adjoints au Maire.

Institutions et vie politique : Election des Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq,

M. le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste des candidats est la suivante :

Liste 1 : Sébastien MARCHERAT, Hannan ELKEBAILI, Arnaud JOUAS, Agnes MARGAIN DUTREVIS, Alain BOULLET.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste 1 : 17 voix.

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Sébastien MARCHERAT	1 ^{er} Adjoint
- Hannan ELKEBAILI	2 ^{ème} Adjointe
- Arnaud JOUAS	3 ^{ème} Adjoint
- Agnes MARGAIN DUTREVIS	4 ^{ème} Adjointe
- Alain BOULLET	5 ^{ème} Adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur Sylvain LECOSNIER, remet une copie de la « Charte de l' élu » à chaque élu et donne lecture de celle-ci.

Le Maire, Monsieur Sylvain LECOSNIER fait un discours dans lequel il dit :

« En ce moment important de notre vie démocratique locale, je tiens à vous adresser mes sincères remerciements.

Je remercie tout d'abord les membres du conseil municipal pour la confiance qui m'est accordée aujourd'hui.

Cette responsabilité est un honneur, mais aussi un engagement profond au service de notre commune et de ses habitants.

Je souhaite également saluer l'ensemble des élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Notre diversité est une richesse et je suis convaincu que c'est dans le respect, le dialogue et l'écoute que nous pourrons faire avancer ensemble les projets qui comptent pour notre commune.

Je n'oublie pas bien sûr, les Voulxaises et Voulxois, qui par leur participation et leur confiance, donnent tout son sens à notre engagement. Nous sommes ici pour eux, pour améliorer leur quotidien, préserver notre cadre de vie et préparer l'avenir.

Je tiens également à remercier celles et ceux qui m'ont accompagné tout au long de ce parcours. Je profite de ce moment pour adresser mes remerciements aux agents et personnel de la commune. Par leur engagement quotidien, leur professionnalisme et leur sens du service public, ils sont un pilier essentiel de la vie locale. Je sais pouvoir compter sur eux et je tiens à leur dire toute ma considération.

Merci également à mes proches, qui savent combien cet engagement demande du temps, de l'énergie et de la disponibilité.

Avec l'équipe municipale, nous travaillerons avec sérieux, transparence et détermination.

Nous aurons à cœur de répondre aux attentes de tous, de relever les défis et de construire ensemble une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

Je suis convaincu que c'est ensemble, dans le respect et le dialogue que nous réussirons.

Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe et je m'engage dans la continuité à l'assumer avec rigueur, humilité et engagement.

Nous serons toujours à votre écoute, toujours déterminés.

Je vous remercie pour votre attention. »

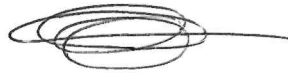
Le maire remercie les vaulxois présents dans le public.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00

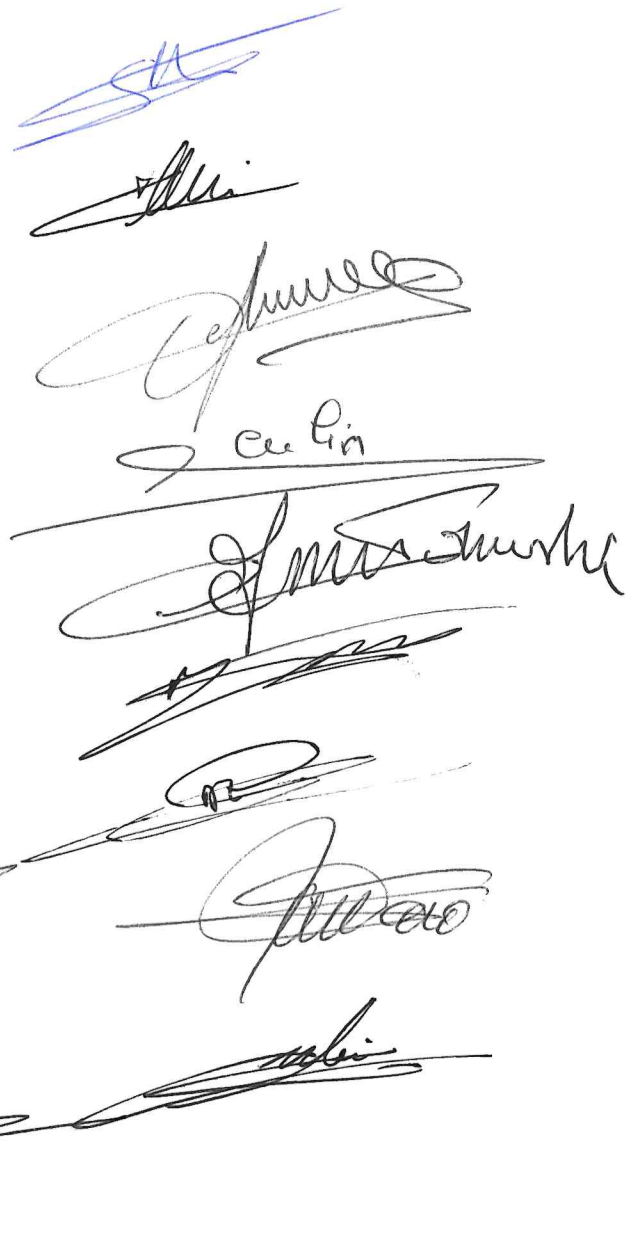
Le Maire

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, some appearing to be official stamps or signatures of the Mayor and other officials.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the session.

Les membres du conseil

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, representing the members of the council.